Aux fins de l'administration et du travail de vulgarisation, la province est divisée en neuf régions dans chacune desquelles réside en permanence un agent de campagne, sauf dans la Labrador où l'inspecteur agricole ne réside que durant les mois d'été. Les fonctionnaires chargés de surveiller les progrès de l'agriculture visitent les régions qui leur sont assignées par le Bureau d'agriculture de Saint-Jean.

A Terre-Neuve, les programmes d'aide à l'industrie agricole comprennent l'aide au défrichement pour lequel le gouvernement prête son personnel et ses tracteurs; la distribution de pierre à chaux en poudre à un prix subventionné; l'octroi de bonis pour les reproducteurs de race pure; les octrois aux sociétés d'agriculture et l'aide aux organismes de commercialisation et aux comités organisateurs de foires agricoles. Il y existe un service d'inspection des produits avicoles, des légumes et des bluets. On encourage la culture de ce fruit en incendiant les terrains qui y sont propices et en améliorant les routes et les sentiers qui conduisent à ces endroits. On favorise la culture des petits fruits en distribuant des plants de qualité.

La Division de l'agriculture se joint au ministère de l'Instruction publique pour favoriser l'essor du mouvement des Clubs 4H dans la province et consent à se charger de tout projet relatif à l'agriculture.

L'élevage reçoit tout l'encouragement possible. A titre d'expérience, la Division entretient depuis quatre ans à ses frais un troupeau de moutons dont elle a confié le soin à un berger écossais. Grâce à l'état satisfaisant des marchés, à l'aide fournie par le ministère et aux prêts consentis en vertu de la loi provinciale sur les prêts pour les améliorations agricoles, la production de volaille et de viande de bœuf a pris de l'expansion. La Division emploie deux vétérinaires à l'application du programme d'hygiène vétérinaire; le projet fédéral-provincial d'extirpation de la tuberculose bovine se poursuit depuis cinq ans.

Île-du-Prince-Édouard.—Le ministère provincial de l'Agriculture est dirigé par un ministre assisté d'un sous-ministre, d'un surintendant et d'un surintendant adjoint de l'industrie laitière, d'un pathologiste, d'un directeur des services vétérinaires et de cinq vétérinaires praticiens subventionnés, d'un adjoint chargé de l'analyse des sols, d'un directeur de la production avicole, de trois représentants régionaux, d'un agronome, d'un directeur et d'un directeur-adjoint des cercles de fermières.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des marchés "aide les gens à s'aider eux-mêmes" en encourageant le public à faire partie d'organisations telles que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse et l'Association des fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse; il les aide également par l'entremise de diverses organisations coopératives agricoles, de coopératives de crédit et de plusieurs organisations de producteurs. Le ministère reçoit l'aide du Comité consultatif des services agricoles de la Nouvelle-Écosse établi il y a quelques années, afin de poursuivre avec succès la mise en œuvre, au sein de la province, des programmes et projets agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Le Comité tient des réunions trimestrielles; il a pour principale fonction de déterminer les meilleurs moyens à prendre pour réaliser au mieux les objectifs que poursuivent ces deux ministères de l'Agriculture, pour coordonner leurs travaux et voir à ce qu'ils soient dirigés grâce à des programmes agricoles bien intégrés et de façon à éviter le plus possible le double emploi.

Nouveau-Brunswick.—Le programme du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière d'agriculture est dirigé par le ministre de l'Agriculture, assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: vulgarisation, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, sols et récoltes, protection et amélioration des plantes, génie agricole, économie domestique, Association coopérative de syndicats de crédit, éducation agricole, apiculture et sociétés agricoles.

Québec.—Le ministère de l'Agriculture du Québec comprend onze services: enseignement agricole, économie rurale, propagande, industrie animale, horticulture, grandes cultures, information et recherches, économie domestique, hygiène des animaux, génie rural, secrétariat. Chaque service se subdivise en sections commises chacune à des problèmes particuliers.